



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2018

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité pour la dernière séance de cette année. Elle annonce qu'il y a une modification de l'ordre du jour suite à la déposition d'un postulat par M. Jean-Marcel Cuvit. Elle propose de traiter ce postulat sous point 7 et de décaler les points suivants. L'ordre du jour modifié est accepté par l'assemblée. La Présidente ouvre la séance à 20h35.

2. Appel :

Excusés : Mmes Evi Ammeter, Christine Bally, Francine Meyer
MM. Hervé Le Pezennec, Thierry Meyer, Sébastien Rochat, Jean Wagner

Sur 26 membres du Conseil, 19 sont présents, le quorum est donc atteint.

3. Admission – démission – assermentation :

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Madame Célia Reber est assermentée par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, elle peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillère.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018 :

Personne ne désire prendre la parole, la Présidente passe au vote. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec deux abstentions. Mme la Présidente remercie la Secrétaire pour son travail.

5. Préavis No 4/2018 de la Municipalité de Mollens relatif au budget de fonctionnement de l'année 2019:

M. Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui tient à relever les points suivants :

Le budget corrigé 2019 sans investissement prévoit des charges pour un montant de 1'669'415.90 avec un excédent de revenu de 6'281.10. Sont également comprises les charges d'entretien suivantes :

- *Des heures complémentaires pour finaliser les archives de la commune de 3'000.—(pos 11.318.9)*
- *Entretiens des chemins forestiers de 18'500.—(pos 32.314.0)*
- *Réfection de la charpente de la halle de fêtes de 6'500.—(pos 3506.314)*
- *Réfection d'un tronçon du chemin des Ochettes de 30'000.—(pos 43.314.0)*

Il comprend également deux modifications de revenus :

- *Une diminution des revenus des locations de l'annexe de l'église de 3'000.—(pos 3507.427) ainsi que le local des gardes forestiers de 9'600.—(pos 3514.423).*

Nous réinvitons la Municipalité à la réflexion sur un concept global déneigement-salage simultané.

La commission remercie la boursière pour la clarté et la qualité du document présenté.

La commission de gestion n'ayant pas de remarque supplémentaire, propose au Conseil d'accepter le budget 2019 tel que présenté dans le préavis. Nous remercions M. Alexandre Rosset, Syndic et Mme Séverine Dehais, boursière, pour leurs informations projetées.

M. Jean-Marcel Cuvit demande une précision concernant le point 32.314.0 entretien des chemins forestier pour un montant de CHF 18'500.00.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe que la Confédération subventionne à hauteur de 70 % les travaux d'entretien des chemins forestiers et la commune souhaite profiter pour refaire les tronçons qui en ont besoin. En 2019, c'est le chemin des Roches qui mérite un entretien, respectivement un élargissement par endroits, d'ailleurs déjà commencé en 2018.

Mme Séverine Dehais, boursière, ajoute que le montant pour l'entretien des chemins communaux divers est par hasard identique, soit aussi CHF 18'500.00.

M. Jean-Marcel Cuvit demande si la conduite défectueuse vers la moutonnerie, déjà plusieurs fois mentionnée dans des budgets différents, sera enfin faite en 2019.

M. Andreas Lüthi, Municipal, répond qu'en 2018 c'était impossible de trouver une entreprise disponible parce que la Municipalité souhaite effectuer les travaux de préférence hors saison des gros travaux agricoles étant donné que le chemin serait fermé quelques jours. Il espère qu'il y aura une période clémente au début de l'année 2019 pour exécuter ces travaux.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 4/2018.

Le préavis No 4/2018 est accepté à main levée, avec deux abstentions.

6. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht, déléguée de l'ASIABE, n'a pas pu participer à la séance du 3 novembre 2018, mais elle s'est renseignée pour pouvoir nous donner un résumé :

- *Le Président de l'assemblée ASIABE, M. Caviglioli, a été réélu pour une année.*
- *Le préavis 3/2018 demande de crédits complémentaires a été accepté.*
- *Concernant le budget 2019, préavis 4/2018, un amendement a été voté et accepté sur la question de la répartition des 20 % socle parascolaire, qui avait été décidé lors de la dernière assemblée, de répartir par commune par rapport aux nombres d'habitants, et qui, dans le budget, a été mis par erreur par habitant et par le nombre d'élèves.*
- *Une question a été posée aussi s'il y aurait possibilité de calculer les coûts des transports induits par le parascolaire, le CODIR est en train d'étudier la question.*
- *M. Copain d'Apples a aussi proposé un amendement pour les jetons de présence du Conseil d'établissement, soit 7'000.00 au lieu de 6'000.00 mis dans le budget, après une longue discussion, l'amendement n'a pas été soutenu par l'assemblée et donc pas été voté.*
- *Concernant la baisse des loyers de 500.00 par classe pour la reprise du mobilier par l'ASIABE, aucune remarque n'a été faite.*
- *Le directeur a été remercié pour ces nombreuses années.*

7. Postulat de M. Jean-Marcel Cuvit

Mme la Présidente informe que M. Jean-Marcel Cuvit a déposé un postulat selon art. 54 du règlement du Conseil Général de Mollens. Elle rend attentif que la procédure s'est déroulée un peu

dans l'urgence et, pour une prochaine fois, qu'il faut s'y prendre plus vite. Elle donne la parole à l'auteur du postulat.

Le postulat est distribué aux conseillers par les scrutateurs.

M. Jean-Marcel Cuvit remercie la Présidente pour sa disponibilité de réorganiser l'ordre du jour vu qu'il a déposé son postulat au dernier moment. Il lit le texte de son postulat :

Lors de la séance de notre conseil du 11 octobre dernier, la commission des finances et de gestion, dans son rapport sur le préavis no 2/18 a fait une recommandation qui est passée inaperçue dans les débats intenses qui ont suivi.

Cette recommandation demandait au conseil de mandater la municipalité pour établir une stratégie globale des travaux sur le patrimoine immobilier de la commune.

J'estime qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale des futurs investissements à réaliser dans la commune.

Je propose au conseil général de Mollens de se prononcer et d'approuver le texte ci-dessous.

Le conseil général de Mollens mandate la Municipalité pour établir une stratégie globale d'entretiens et d'investissement dans les bâtiments et les infrastructures de la commune.

Cette stratégie devra être soumise au conseil sous forme d'un préavis, qui au besoin sera étudié par une commission et discuté au sein du conseil pour être approuvé par celui-ci.

Aucun crédit d'étude ou pour des travaux importants ne devrait être accepté par le conseil avant d'avoir approuvé cette stratégie.

L'établissement de cette vision d'ensemble pour les années à venir est très important. Car elle permettra tant au conseil qu'à la municipalité d'engager les finances communales en toute transparence et dans des projets acceptés par la majorité des citoyens de Mollens.

La Présidente passe au vote du postulat, qui est accepté à main levée, avec trois abstentions.

8. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, annonce que la Municipalité doit de toute façon faire un plan d'investissement et donnera donc réponse au postulat dans les meilleurs délais.

Mme Annick Rosset, Municipale, informe qu'un charpentier a examiné la cantine, qu'il juge en parfait état. Il n'y a que deux poutres à changer, une fois les caravanes dehors, au printemps prochain.

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, informe que la commune de Bière organise une étape du « Tour du Pays de Vaud » le 1^{er} juin 2019. Notre commune sera concernée par le trajet de ce contre-la-montre et devrait fournir 8 – 10 personnes comme sentinelles. Plus de détails suivront plus tard.

Il explique aussi qu'il a démissionné de la Municipalité pour des raisons professionnelles. Son nouveau travail à horaire irrégulier ne lui permet plus de participer aux séances et de suivre les dossiers régulièrement.

Le Syndic le remercie pour son travail dynamique et efficace au sein de la Municipalité.

M. le Syndic constate que le niveau d'eau est monté un peu et que les analyses sont toujours bonnes.

Il déplore que le site internet de la commune a rencontré des problèmes techniques ces derniers temps.

Il exprime aussi les meilleurs vœux de la Municipalité pour les fêtes de fin d'année et pour une excellente année 2019.

Mme la Présidente remercie aussi M. Pierre-Alain Schaub pour son travail pendant ces deux ans et demi passé à la Municipalité et lui souhaite « bon voyage » dans le brouillard du Gros-de-Vaud.

9. Propositions individuelles et divers :

M. Roger Santschy soulève la problématique de la taxe d'épuration que la commune perçoit par année entière sans possibilité de fractionner pour les locataires qui déménagent en cours d'année. Il ne trouve pas logique cette manière de faire et s'inquiète de voir des appartements vides au village pour cette raison.

Le Syndic répond que le règlement de l'épuration se trouve parmi ceux qui nécessitent un renouvellement et qu'il espère entamer la procédure en 2019. Les communes de Ballens et de Berolle l'ont d'ailleurs fait récemment.

M. Jean-Marcel Cuvit s'étonne que le déroulement pour l'élection complémentaire c'est fait très discrètement avec seulement un document officiel de la préfecture au pilier public, annonçant la démission d'un Municipal. Il demande si c'est vraiment la Municipalité qui doit trouver des candidats et déplore l'absence d'un tout-ménage.

Mme la Présidente, avoue que les délais étaient un peu courts, aussi en raison des fêtes de fin d'année toutes proches, mais ont été respectés selon accord avec la préfecture. Elle s'étonne elle-même que le bouche à oreille n'a pas fonctionné comme d'habitude dans notre petit village.

M. le Syndic ajoute qu'il y avait des petits articles concernant le départ de M. Pierre-Alain Schaub dans deux journaux.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Linda Baudin, Présidente, termine la séance avec une petite histoire qui nous invite à bien profiter du moment car chaque seconde de la vie est perdue à jamais une fois passée. Elle remercie les membres du Conseil et de la Municipalité pour la participation à la séance et souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année. Elle lève la séance à 21h15.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi

Séance du conseil Général de Mollens du 6 décembre 2018

Postulat déposé par M. Jean-Marcel Cuvit

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

Lors de la séance de notre conseil du 11 octobre dernier, la commission des finances et de gestion, dans son rapport sur le préavis no 2/18 a fait une recommandation qui est passée inaperçue dans les débats intenses qui ont suivi.

Cette recommandation demandait au conseil de mandater la municipalité pour établir une stratégie globale des travaux sur le patrimoine immobilier de la commune.

J'estime qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale des futurs investissements à réaliser dans la commune.

Je propose au conseil général de Mollens de se prononcer et d'approuver le texte ci-dessous.

Le conseil général de Mollens mandate la Municipalité pour établir une stratégie globale d'entretiens et d'investissement dans les bâtiments et les infrastructures de la commune.

Cette stratégie devra être soumise au conseil sous forme d'un préavis, qui au besoin sera étudié par une commission et discuté au sein du conseil pour être approuvé par celui-ci.

Aucun crédit d'étude ou pour des travaux importants ne devrait être accepté par le conseil avant d'avoir approuvé cette stratégie.

L'établissement de cette vision d'ensemble pour les années à venir est très important. Car elle permettra tant au conseil qu'à la municipalité d'engager les finances communales en toute transparence et dans des projets acceptés par la majorité des citoyens de Mollens.